

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : ilepage-sexologue-gmail-com

<https://www.cadre21.org/membres/3c6ae8d9006a329e3d949aa4>

Date d'obtention : 2025-01-07 20:12:56

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette méthode d'intervention permet l'encadrement et l'uniformisation des pratiques en matière de sextage et une prise en charge rapide de la victime des des personnes impliquées.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je suis déjà bien formée pour intervenir en matière de sextage. Cette formation vient valider et renforcer certains pratiques déjà connues de ma part.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Poser les bonnes questions de façon à ne pas nuire à la personne victime, à l'auteur des gestes ou aux témoins.